



Projet éolien de la Voie Romaine des Monts Faucilles

Compte-rendu du comité de projet

Mardi 10 décembre 2024

Sommaire

Sommaire	2
Introduction	3
Les invitations à l'évènement	5
Les participants à l'évènement	7
Synthèse des éléments présentés et des échanges	9
1. La démarche de concertation	10
2. Le projet éolien	11
3. Les impacts	15
4. Les impacts paysagers	17
5. Les impacts environnementaux du projet	20
6. Le raccordement du projet	23
7. Les recommandations du comité de projet	24
Remerciements et contacts	27
Annexes	28
Annexe 1 : Panneaux de la séance	28
Annexe 2 : Accéder à la présentation projetée	36

Introduction

Depuis 2019, Neoen étudie la faisabilité d'implanter un projet éolien dans les Vosges sur les communes de Valleroy-le-Sec, Thuillières, Saint-Baslemont, Lignéville, Dombrot-le-Sec, Provenchères-lès-Darney, Viviers-le-Gras, Gignéville, Marey, Sérocourt, Frain, Morizécourt et Martigny-les-Bains.

Fin 2022, à la suite de plusieurs années d'échange avec les élus des communes et de plusieurs délibérations municipales positives qui ont abouti au lancement des premières études, Neoen a décidé d'accompagner le développement du projet éolien par une démarche de concertation avec le territoire. Accompagnée par le cabinet spécialisé Demopolis Concertation, Neoen souhaite que ce projet devienne une opportunité pour le développement du territoire et ses riverains.

Afin d'offrir des moments d'échanges privilégiés avec les élus des communes concernées par le projet, des comités dédiés sont régulièrement organisés :

- Un premier comité des maires s'est tenu le mercredi 16 novembre 2022 à Provenchères-lès-Darney ;
- Un second comité, pour les maires et leurs adjoints, s'est déroulé le jeudi 15 février 2023 à Dombrot-le-Sec ;
- Le troisième comité s'est déroulé en trois séances les mercredi et jeudi 14 et 15 juin 2023, à Thuillières, Frain et Viviers-le-Gras ;
- Le quatrième s'est tenu le mercredi 15 novembre 2023 à Viviers-le-Gras ;
- Enfin, le mardi 21 mai 2024 s'est tenu le cinquième comité des élus à la salle polyvalente de Provenchères-lès-Darney de 18h30 à 20h30.

Ces comités d'élus ainsi que l'ensemble de la concertation mise en place par Demopolis Concertation ne s'inscrivent pas dans un cadre légal. C'est une démarche volontaire de la part de Neoen.

C'est dans ce contexte que le comité de projet concernant le parc éolien de la Voie Romaine des Monts Faucilles s'est tenu le mardi 10 décembre 2024. Pour rappel, ce comité s'inscrit dans un cadre légal et réglementaire puisque le décret du 22 décembre 2023¹ impose la mise en place d'un comité de projet pour les installations de

¹ Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie

production d'énergie renouvelable situées hors des zones d'accélération (ZAEnR) définies avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture. Ainsi, le porteur de projet a pour but de :

- Présenter les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Récouter les recommandations des participants et d'y répondre avant de poursuivre le projet.

*Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, le compte-rendu des éléments présentés et des échanges qui se sont tenus **lors du comité de projet.***

Les invitations à l'évènement

Le décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie, détaille aussi la composition de ce comité. Le porteur de projet doit y convier :

- Un représentant de chaque commune d'implantation du projet d'ENR ;
- Un représentant de chaque EPCI, dont ces communes d'implantation sont membres ;
- D'après l'article L.511-1 du code de l'environnement pour les installations ICPE, un représentant des communes dont une partie du territoire est située à une distance, prise à partir du périmètre de l'installation, inférieure à 6km

La liste des représentants invités est la suivante :

Commune d'implantation finale du projet	Communes d'implantation initiale du projet qui n'auront pas d'éoliennes	Commune comprise dans le périmètre de l'enquête publique	Communauté de communes
Valleroy-le-Sec	Thuillières	Sauville	Vosges Côté Sud-Ouest
Gignéville	Saint-Baslemont	Villotte	Terre d'Eau
Marey	Lignéville	Tollaincourt	
Serocourt	Dombrot-le-Sec	Lamarche	
Frain	Provenchères-lès-Darney	Mont-Lès-Lamarche	
Martigny-les-Bains	Viviers-le-Gras	Serécourt	
Morizécourt		Isches	
		Tignécourt	
		Saint-Julien	
		Bleurville	
		Nonville	
		Relanges	
		Senonges	
		Esley	
		Valfroicourt	
		Monthureux-le-Sec	

		Haréville	
		Remoncourt	
		La Neuveville-sous-Monfort	
		Domjulien	
		They-Sous-Monfort	
		Norroy	
		Vittel	
		Contrexéville	
		Suriauville	
		Crainvilliers	
		La Vacheresse-et-la-Rouillie	

L'animation de ce comité de projet a été assurée par Demopolis Concertation, l'agence de concertation et de communication publique qui a accompagné Neoen dans sa démarche de concertation volontaire depuis 2022.

Les participants à l'évènement

Le comité de projet, qui s'est tenu à la salle polyvalente de Provenchères-lès-Darney le mardi 10 décembre 2024 de 18h30 à 20h30, a rassemblé 23 élus :

- M. COLLIN, Vice-Président de la Communauté de communes Terre d'Eau
- M. LEMARQUIS, Maire de Viviers-le-Gras
- M. THIERY, Maire de Provenchères-lès-Darney
- M. BOGARD, Maire de Lignéville
- M. MORLOT, 3^{ème} adjoint
- Mme BROT, Maire de Sérocourt, accompagnée d'un élu
- M. JACQUEMIN, 1^{er} adjoint de Sérocourt
- M. CHANAUX, Maire de Gignéville
- M. POTHIER, Maire de Monthureux-le-Sec
- M. GROSJEAN, Maire de Valleroy-le-Sec, accompagné d'un adjoint
- Un adjoint de la commune d'Esley
- M. SALQUEBRE, Maire de Dombrot-le-Sec
- M. NICOLAS, Maire de Marey
- M. GAUDE, Maire de Senonges
- Mme ANDRE, 1^{ère} adjointe de Senonges
- Mme DUTHEIL, Maire de la Vacheresse-et-la-Rouillie
- M. VAGNE, Maire de Lamarche, accompagné d'un adjoint
- M. BOYE, Maire de Saint-Baslemont
- Un adjoint de Martigny-les-Bains
- Un élu dont on ne connaît pas la commune

L'équipe de Neoen, était présente afin de présenter et répondre aux questions :

- Antoine BLANCHET, Responsable développement éolien
- Sélène CIANCIONI, Cheffe de projet éolien

L'équipe de Demopolis Concertation était aussi présente afin d'animer et collecter les échanges :

- Charline VIALLE, Associée
- Léa SEVERE, Consultante
- Valentine SABATIE-GARAT, Consultante

Synthèse des éléments présentés et des échanges

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations partagées lors du comité de projet sur le support de présentation en annexe n°2, avec notamment :

- La présentation de Neoen ;
- La démarche de concertation ;
- Les objectifs du projet ;
- Le scénario retenu ;
- Les impacts socio-économiques et environnementaux ;
- Le raccordement ;
- Le calendrier du projet.

Au cours de la présentation ainsi qu'à son issue, les participants ont été invités à prendre la parole pour faire part de leurs questions et remarques. Retrouvez ci-dessous la synthèse des échanges, collectés sur les panneaux (annexe n°1).

1. La démarche de concertation

Question d'un participant : « Est-ce qu'il y a une erreur de date pour la lettre d'information n°3 ? »

Réponse de Demopolis Concertation : « Tout à fait, elle est bien prévue pour janvier 2025 et non pour janvier 2024. Cela a été corrigé sur le support de présentation. »

Question d'un participant : « Avez-vous posé la question des délibérations aux communes ? »

Réponse de Demopolis Concertation : « Lors des différents comités des élus, nous avons bien pris connaissance des délibérations des communes. La démarche de concertation, initiée notamment auprès des élus, portait sur certains éléments du projet. Il ne s'agissait pas, lors de ces rendez-vous réguliers, de questionner la faisabilité du projet mais de réfléchir aux meilleures manières de le faire.

Au demeurant, les avis des communes restent consultatifs. Ils seront étudiés par les services instructeurs tout au long de l'instruction et vous serez amenés à partager vos remarques, questions et avis lors de l'Enquête Publique ; également vos administrés.
»

2. Le projet éolien

Remarque d'un participant : « *Il n'y pas qu'un seul nid de Milan.* »

Remarque d'un participant : « *La zone autour du Milan est trop petite.* »

Réponse de Neoen : « Les études environnementales sont exhaustives au moment de leurs réalisations. Elles sont réalisées sur un cycle biologique complet (un an) et les bureaux d'études environnementaux font des relevés de terrain réguliers, de jour comme de nuit. Il en résulte un état initial permettant d'élaborer les mesures d'évitement, de réduction et de compensations des impacts environnementaux. Ainsi, il n'est pas impossible que d'autres nids installés après l'étude soit présent sur la zone d'étude.

Ces bureaux d'études sont indépendants. Nous suivons strictement leurs recommandations pour limiter les impacts du projet éolien.

Nous tenons également à préciser qu'il s'agit bien du nid d'un Milan Royal autour duquel, après discussion avec la DREAL, NEOEN a appliqué un tampon de 3 km, la recommandation classique étant plutôt de 1,5km. Nous respectons ainsi la zone de chasse du milan royal. Vous pourrez retrouver le détail de ces études avifaunistiques dans le dossier de demande d'autorisation environnementale qui sera disponible en mairie et en ligne lors de l'enquête publique. »

Remarque d'un participant : « *Les études sur les animaux sont faites par des organismes sérieux.* »

Remarque d'un participant : « *C'est un mur d'éoliennes à Martigny.* »

Remarque d'un participant : « *L'impact visuel sera terrible avec la densification.* »

Réponse de Neoen : « Nous ne nions pas qu'un projet éolien a un impact visuel. Nous travaillons avec les bureaux d'études paysagers afin qu'il soit le plus faible possible. Les recommandations gouvernementales spécifient de concentrer les éoliennes plutôt que de miter le paysage. Le cumul des parcs éoliens dans le paysage est également pris en compte dans l'élaboration du projet.

Aussi, nous avons suivi vos recommandations élaborées en comité d'élus demandant à ce que les éoliennes se concentrent à l'ouest de la voie romaine, afin d'éviter le surplomb des villages à l'est. »

Remarque d'un participant : « *Vous aviez parlé d'éoliennes de 90 m.* »

Réponse de Neoen : « Chez Neoen, nous n'avons aucun projet d'éolienne à 90m de hauteur en bout de pale (c'est-à-dire la hauteur totale de l'éolienne, pale à la verticale

comprise). Et de manière générale, les projets de 90m bout de pale ne se font plus vraiment. »

Remarque d'un participant : « *Madame la Préfète dit qu'elle ne connaît pas le projet.* »

Réponse de Neoen : « Il est possible que Madame la Préfète n'ait pas encore eu accès au dossier du projet puisque la demande d'autorisation environnementale n'a pas encore été déposée en préfecture. Nous entretenons des échanges réguliers avec les services de la DREAL, mais sans contact direct avec Madame la Préfète. »

Question d'un participant : « *Quelle est la distance entre l'éolienne la plus au nord et la plus au sud, au sein de la zone sud du projet ?* »

Réponse de Neoen : « Elle est de 6,7 km. »

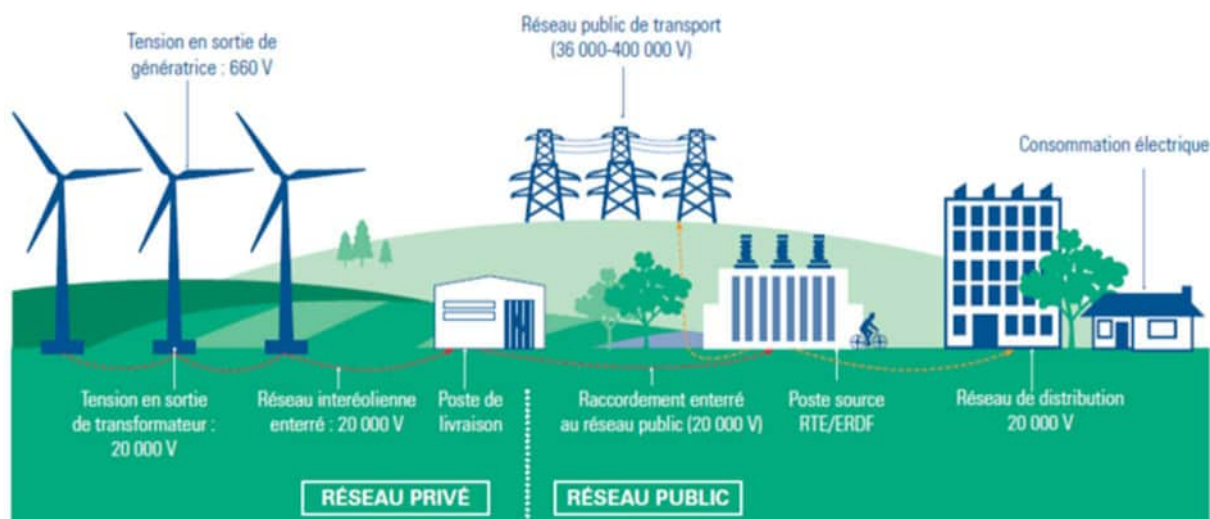
Question d'un participant : « *Que veut dire le solde positif du budget ?* »

Réponse de Neoen : « Dans le tableau, cela correspond à l'année à partir de laquelle Neoen aura amorti l'argent investi dans le développement et la construction du parc, soit en 2045 si l'on considère une mise en service en 2028. »

Question d'un participant : « *Quel est le voltage du projet ?* »

Réponse de Neoen : « Entre les éoliennes et la sous-station la tension sera en moyenne tension donc en 20000V ou 33000V, entre la sous-station et le poste source RTE la tension sera de 225000V. »

Voici un schéma explicatif du voltage d'un projet éolien.



Question d'un participant : « *Pourrions-nous avoir la carte des Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables des communes ?* »

Réponse de Neoen : « La cartographie des ZAE nR des Vosges n'a pas encore été publiée par les services publics. »

Question d'un participant : « *Pourquoi les éoliennes plus hautes ont une puissance nominale plus faible ?* »

Réponse de Neoen : « Ces éoliennes ont un rotor un peu plus haut mais elles ne tournent pas avec le même régime de vent. En réalité, elles vont produire plus de d'énergie mais avec une moindre puissance installée. Nous optimisons le productible par le choix des machines. »

Remarque d'un participant : « *Au départ il devait il y en avoir 5 à Valleroy-le-Sec et vous avez réduit à 3 en augmentant la puissance.* »

Réponse de Neoen : « Oui, c'est tout à fait ça. »

Question d'un participant : « *Vis-à-vis de vos discussions avec l'armée, avez-vous une date limite à laquelle vous les cesserez ?* »

Réponse de Neoen : « Oui, 5 ans après la réalisation des études, elles sont considérées comme obsolètes. Pour rappel, nous sommes en discussion avec l'armée à propos du radar de Morville réactivé depuis le début de la guerre en Ukraine. Si nous déposons aujourd'hui le projet, l'armée émettrait un avis défavorable car notre parc cacherait une petite partie de la visibilité du radar. Nous échangeons avec

l'armée à propos des solutions compatibles avec notre projet, par exemple un radar de compensation. »

Question d'un participant : « *L'armée s'oppose-t-elle à une partie du projet ou tout le projet ?* »

Réponse de Neoen : « *La question du radar de l'armée est contraignante pour l'ensemble du projet.* »

Question d'un participant : « *Vous souhaitez vous substituer à l'armée avec le radar de substitution ?* »

Réponse de Neoen : « *Non, nous pourrions financer en partie l'installation du radar de compensation, qui serait ensuite détenu et exploité par l'armée uniquement.* »

3. Les impacts

Remarque d'un participant : « *On risque de perdre quelques habitants.* »

Remarque d'un participant : « *On voit que des maisons ne se vendent pas.* »

Réponse de Neoen : « Nos études socio-économiques prennent en compte les éventuelles répercussions d'un projet éolien sur la démographie et l'immobilier. Elles montrent que ces impacts seront minimes sur le territoire. Votre connaissance des territoires peut en effet différer des résultats d'études. De plus, il est difficile d'évaluer pleinement l'impact de ce type de projet car cela dépend beaucoup de la perception de chacun. »

Complément de réponse : Une étude de l'ADEME, menée de 2015 à 2020 sur les variations de prix de l'immobilier provoquées par l'implantation d'éoliennes, conclut que la décote est de l'ordre de -1,5% sur le prix par mètre carré lorsque les biens sont à moins de 5km d'une éolienne ; et pas d'impact au-delà.

Remarque d'un participant : « *Les chiffres pour la Communauté de communes paraissent attractifs mais ils sont à relativiser.* »

Réponse de Neoen : « En effet, pour mieux se rendre compte de ce que représentent les retombées fiscales il faut se rappeler qu'elles sont liées à la démographie des différents territoires impactés (communes d'implantation, communautés de communes et département). »

Complément de Demopolis Concertation : Cette somme pourrait être aussi utilisée pour déployer ou maintenir des services publics sur le territoire départemental.

Remarque d'un participant : « *Les chiffres des conventions de voiries et d'entretien sont-ils en plus des chiffres précédents ?* »

Réponse de Neoen : « Oui tout-à-fait. Il y a d'un côté les retombées fiscales, indépendantes du développeur. Et ici, les revenus que Neoen verserait aux communes pour l'utilisation et l'entretien des voiries. »

Question d'un participant : « *Pourquoi vous marquez « les communes volontaires » pour l'entretien ?* »

Réponse de Neoen : « Certaines communes pourraient n'avoir ni la capacité, ni la volonté de le faire. »

Question d'un participant : « *Est-ce qu'il y a l'entretien des chemins dans les 500 euros versés ?* »

Réponse de Neoen : « Oui tout à fait, les 500€ versés permettent de financer l'entretien des voiries. »

Remarque d'un participant : « *Est-ce que l'on touche les mesures d'accompagnement en une fois ?* »

Réponse de Neoen : « En effet, la somme des mesures d'accompagnement est versée en une seule fois, lorsque le projet est autorisé et purgé de tout recours. »

Question d'un participant : « *En termes de mesure d'accompagnement, pourrions-nous avoir l'électricité moins chère ?* »

Réponse de Neoen : « Oui effectivement, on pourrait proposer des chèques énergie, en divisant par le nombre d'habitant sur les communes ; cela s'inscrirait tout à fait dans le cadre des mesures d'accompagnement si cela est discuté et validé par l'ensemble du territoire concerné. »

4. Les impacts paysagers

Question d'un participant : « *Au-delà de la zone d'influence visuelle que vous présentez, on ne voit pas les éoliennes ?* »

Réponse de Neoen : « C'est une carte qui fait partie de l'étude d'impact et qui permet de se rendre compte de la visibilité en fonction de la topographie et de la végétation en présence sur ces trois zones... L'aire d'étude doit bien s'arrêter à un endroit, nous avons fait le choix d'aller jusqu'à la Colline de Sion au nord, puisque les reliefs du site font qu'il y aura une certaine visibilité sur le parc. Cette aire d'étude a été analysée par le bureau d'études afin d'identifier toutes les zones où le projet pourrait avoir un impact paysager. Au-delà de cette zone, nous estimons que l'impact est très faible ou nul donc non significatif. »

Question d'un participant : « *Quand vous dites impact faible, c'est quand on voit deux / trois éoliennes ?* »

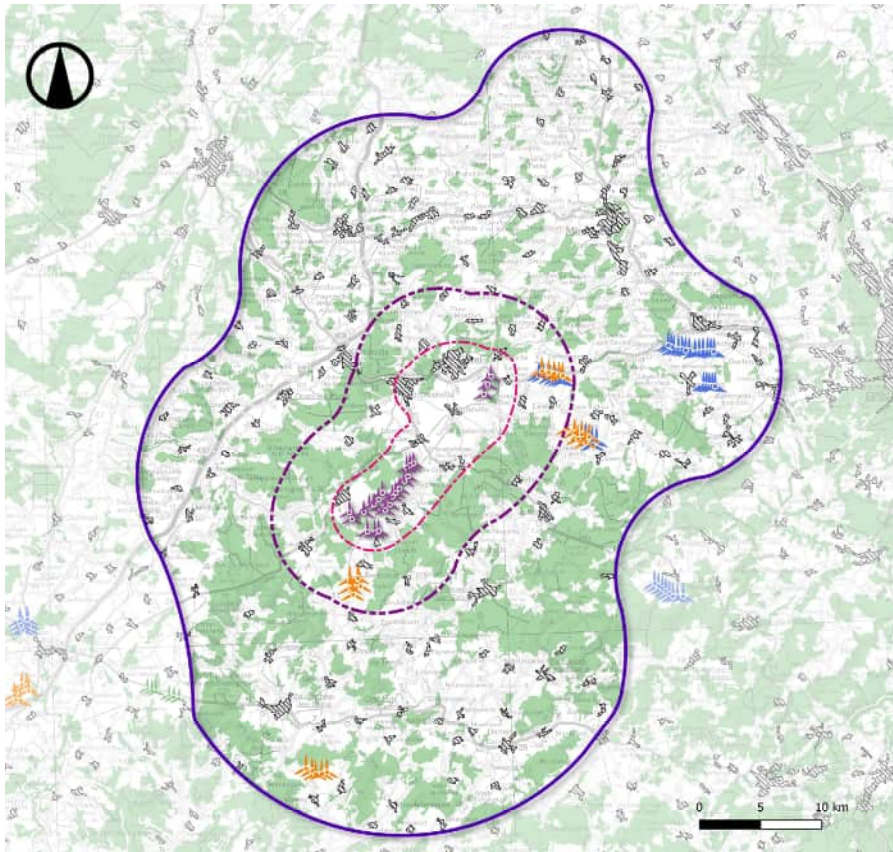
Réponse de Neoen : « Ce n'est pas nécessairement en fonction du nombre, les impacts sont aussi établis en fonction des angles de perception visuelle, de la saturation paysagère et de la taille des machines. »

Question d'un participant : « *Par rapport à Valleroy par exemple, où sont les éoliennes déjà installées les plus proches de votre potentiel projet ? Car si on mettait sur une carte tous les projets existants et en cours, on verrait des éoliennes partout.* »

Réponse de Neoen : « Les plus proches sont celles du parc Les Hauts Chemins à Esley, au nord-est de Valleroy-le-Sec. Dans l'étude paysagère, tous les impacts cumulés sont pris en compte et notamment, tous les projets en cours d'instruction. »

Remarque d'un participant : « *Vous auriez dû faire une carte avec tous les projets éoliens.* »

Réponse de Neoen : « En effet, cette carte est dans l'étude d'impact qui sera consultable, mais nous allons l'ajouter au compte-rendu. »



Contexte éolien



Source : IGN 100%, DREAL Grand Est
Copie et reproduction Interdites

Novembre 2024

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Eloignée
- Rapprochée
- Immédiate

Contexte éolien

- En Fonctionnement
- En instruction

Principaux masques visuels

- Principaux boisements (>25ha)

Question d'un participant : « On voit sur votre schéma que Vittel et Contrexéville ont tout de même été évitées, mais vous maintenez trois éoliennes au nord. Pourquoi ? »

Réponse de Neoen : « En effet avec cette implantation, nous nous éloignons de Vittel comme ça nous l'a été recommandé. Nous souhaitons proposer à la Préfecture une implantation au nord avec trois éoliennes car nous sommes dans une zone propice ventée, dans laquelle les éoliennes peuvent être légèrement plus hautes, à 165m bout de pales. »

Question d'un participant : « Est-ce que ça gêne les radars que les éoliennes soient plus hautes ? »

Réponse de Neoen : « Actuellement, le projet gêne le radar, même les éoliennes de 150m de hauteur en bout de pale. Nous sommes en discussion avec l'armée pour trouver une solution qui conviendra à tout le monde. Nous préférons vous présenter le projet dès à présent car c'est le projet final que nous allons déposer à la Préfecture. »

Question d'un participant : « Puisque c'est bloquant pour l'armée, est-ce que vous envisagez de supprimer des éoliennes ? »

Réponse de Neoen : « C'est une option qui pourrait être envisagée, notamment dans la zone sud du projet. Actuellement, nous déposons le projet de moindre impact mais les nombreux échanges avec les institutions participeront à consolider un projet qui pourrait être autorisé. »

Remarque d'un participant : « *Vous avez sélectionné des photomontages où on ne voit rien.* »

Réponse de Neoen : « Les 77 photomontages seront tous disponibles dans l'étude d'impact. Aujourd'hui, nous avons fait le choix de vous montrer ceux où nous sommes le plus proche des éoliennes, en partant de la Voie Romaine. »

Question d'un participant : « *Il y a un an, c'étaient les mêmes photomontages, non ?* »

Réponse de Neoen : « Il y a un an c'étaient les mêmes photos mais pas les mêmes photomontages puisque le projet a légèrement évolué (suppression et déplacement de machines). »

5. Les impacts environnementaux du projet

Question d'un participant : « *Quelle serait la durée des travaux pour votre projet ?* »

Réponse de Neoen : « La durée des travaux serait d'environ un an pour la construction du parc éolien. »

Remarque d'un participant : « *Donc il y aura forcément des travaux en période de nidification des oiseaux.* »

Réponse de Neoen : « Il ne faut pas commencer pendant la période de nidification, car c'est le réel impact c'est de venir déranger au moment où elle pourrait avoir lieu. Si les travaux commencent avant la nidification, l'oiseau ne viendra pas s'y installer mais ira ailleurs et reviendra sur la zone par la suite. »

Remarque d'un participant : « *Cela veut tout de même dire qu'on va perdre nos oiseaux, car les couples nicheurs une fois qu'ils partent, ils ne reviennent pas.* »

Réponse de Neoen : « Les études d'impacts écologiques montrent que si on commence les travaux en dehors des périodes de nidification, les oiseaux reviennent là où ils nichaient avant. »

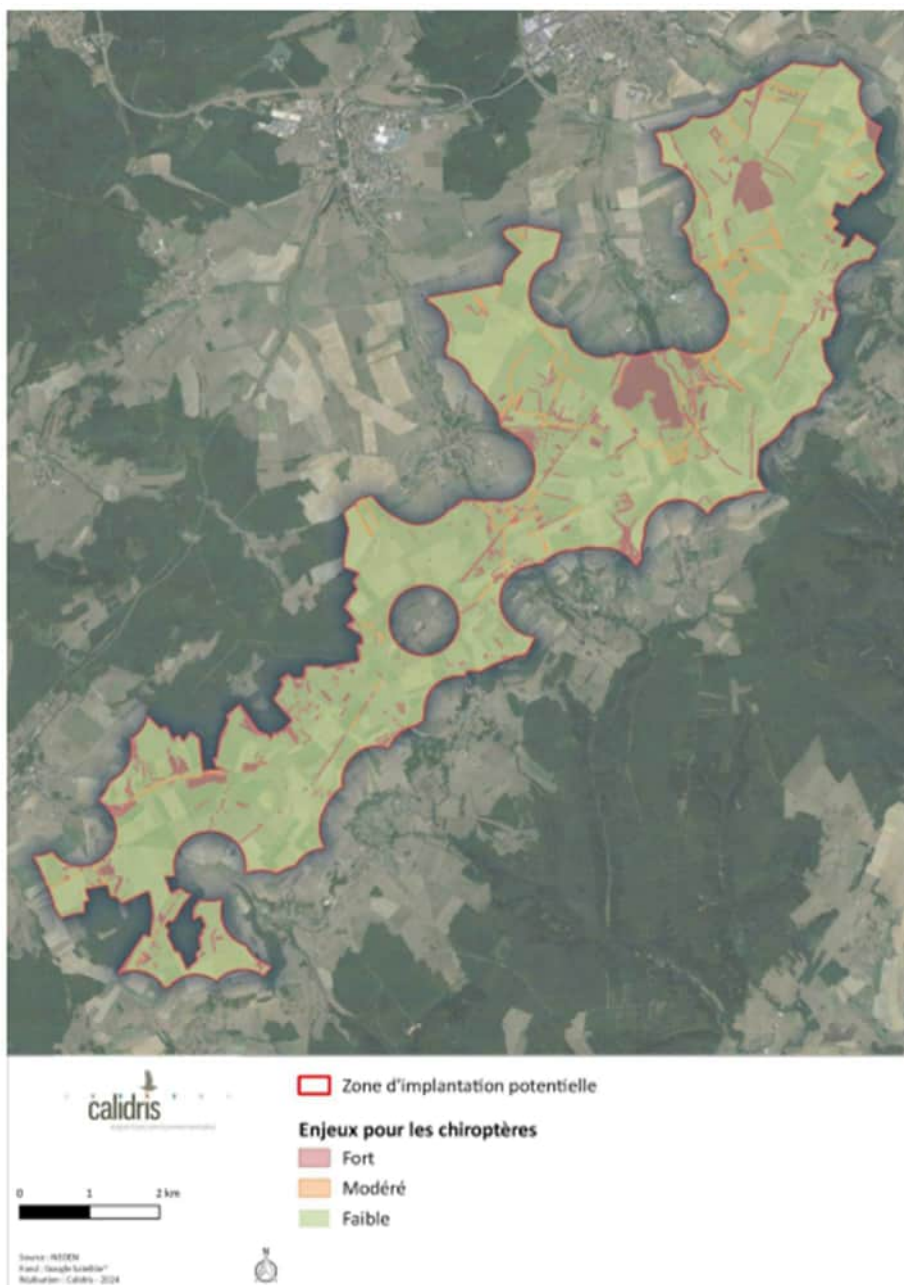
Question d'un participant : « *C'est quoi la détection avifaune, c'est un détecteur de silhouette sur les éoliennes ?* »

Réponse de Neoen : « Oui en effet, c'est un capteur capable de repérer la faune volante en amont afin de prévenir les risques de collision en ralentissant ou en arrêtant les machines momentanément. »

Remarque d'un participant : « *Il y aussi des enjeux chiroptères connus sur le secteur. Sur votre carte, on peut voir les cercles d'éloignement.* »

Réponse de Neoen : « Ce qui est surligné en rouge sur cette carte représente les zones à enjeux avifaune à éviter pour l'implantation de machines. Concernant les chiroptères, le bureau d'étude nous a recommandé de nous éloigner des haies et voisements d'au moins 200 mètres, ce qui est représenté en rouge sur notre carte également, c'est une carte qui nous permet de situer les zones les moins impactantes pour les chiroptères et/ou les oiseaux. »

Voici pour compléter une carte issue de l'étude d'impact environnemental situant les aires à enjeux pour les chiroptères sur le site d'étude :



Carte 77 : Enjeux pour les chiroptères sur le site d'étude (source : Calidris, 2024)

Remarque d'un participant : « Les alignements d'arbres, les haies, ce sont des corridors de déplacement, mais les aires de chasse sont sur les zones ouvertes. »

Réponse de Neoen : « C'est pour cela que nous allons mettre en place des plans de bridage tout l'été, notamment la nuit, en fonction de la vitesse de vent, de la température ou encore des précipitations, pour s'assurer de ne pas avoir d'impacts sur les chiroptères en période de chasse. Grâce à l'ensemble des études menées, nous savons quand les chiroptères sont les plus actifs et c'est à ce moment-là que

l'on viendra brider les éoliennes, c'est-à-dire les arrêter, afin que l'impact soit réduit au minimum. »

Question d'un participant : « *Est-ce que l'Autorisation Environnementale impose une étude d'incidence du projet sur les espaces Natura 2000 ? Car nous avons des sites Natura 2000 à proximité.* »

Réponse de Neoen : « L'étude d'incidence Natura 2000 est effectivement incluse dans l'étude d'impact du projet. »

6. Le raccordement du projet

Question d'un participant : « *Il pourrait donc il y avoir une station de raccordement au sud de Lignéville ?* »

Réponse de Neoen : « Dans le cadre du permis de construire pour la sous-station qui relierait la partie nord et la partie sud du projet, nous étudions plusieurs scénarios pour le raccordement et le sud de Lignéville en fait partie. Les discussions sont en cours à ce sujet, ce que l'on vous montre ce soir est une position privilégiée mais cela peut encore évoluer. »

Question d'un participant : « *Avez-vous un tracé des câbles à enterrer ?* »

Réponse de Neoen : « Nous sommes en échange avec RTE au sujet d'un tracé des câbles. »

A noter que la décision appartiendra à RTE à la fin du processus d'études et de concertation relatif au raccordement.

Remarque d'un participant : « *J'imagine que d'autres projets peuvent se greffer et que le poste arrivera à saturation.* »

Réponse de Neoen : « C'est pour cette raison qu'il y aura probablement une extension du poste source de Vittel. L'ensemble des producteurs d'énergie renouvelable échangent avec RTE et Enedis environ tous les six mois, sur les projets en cours de développement. Cela permet à RTE d'anticiper et de pouvoir dimensionner des postes sources ou des extensions, en conséquence de l'énergie qui sera produite. Pour le poste en question, c'est toute la production d'énergie renouvelable qu'il y a sur le territoire, qui a déclenché l'extension du poste source de Vittel auprès de RTE. »

Question d'un participant : « *Où va l'énergie produite ?* »

Réponse de Neoen : « C'est RTE qui redimensionne toute la distribution de l'énergie sur le territoire national. »

7. Les recommandations du comité de projet

Question d'un participant : « *Le montant des mesures d'accompagnement est-il révisable ?* »

Réponse de Neoen : « Le montant qui a été calculé pour l'enveloppe des mesures d'accompagnement n'est pas révisable. En revanche, c'est la répartition et manière de l'utiliser par les communes concernées qui peut évoluer. »

Remarque d'un participant : « *Par exemple, si nous voulions proposer la rénovation énergétique des mairies concernées, on dépasserait largement l'enveloppe.* »

Réponse de Demopolis Concertation : « La rénovation énergétique de certaines mairies est une proposition envisageable dans le cadre des mesures d'accompagnement. Parmi les treize communes qui pourraient être concernée par ces mesures, certaines ont évoqué le souhait de ne pas vouloir prendre part aux mesures d'accompagnement. Cette enveloppe initialement calculée pour treize territoires pourrait être redistribuée. Nous vous invitons à proposer librement vos idées ce soir, qui seront évidemment à rediscuter avec Neoen. »

Question d'un participant : « *Dans le cadre des mesures d'accompagnement, pourrions-nous financer un projet photovoltaïque ?* »

Réponse de Neoen : « Oui tout à fait, c'est à discuter. Afin de clarifier ces éléments sur la répartition des mesures d'accompagnement, nous avons décidé dans le cadre de la démarche de concertation volontaire mais également en vue de l'envergure du projet, c'est de répartir au mieux les mesures d'accompagnement aux communes qui ont participé à la concertation. »

Complément de Demopolis Concertation : « Les projets de type photovoltaïque ont évidemment du sens dans les mesures d'accompagnement du projet éolien de la Voie Romaine des Monts Faucilles. »

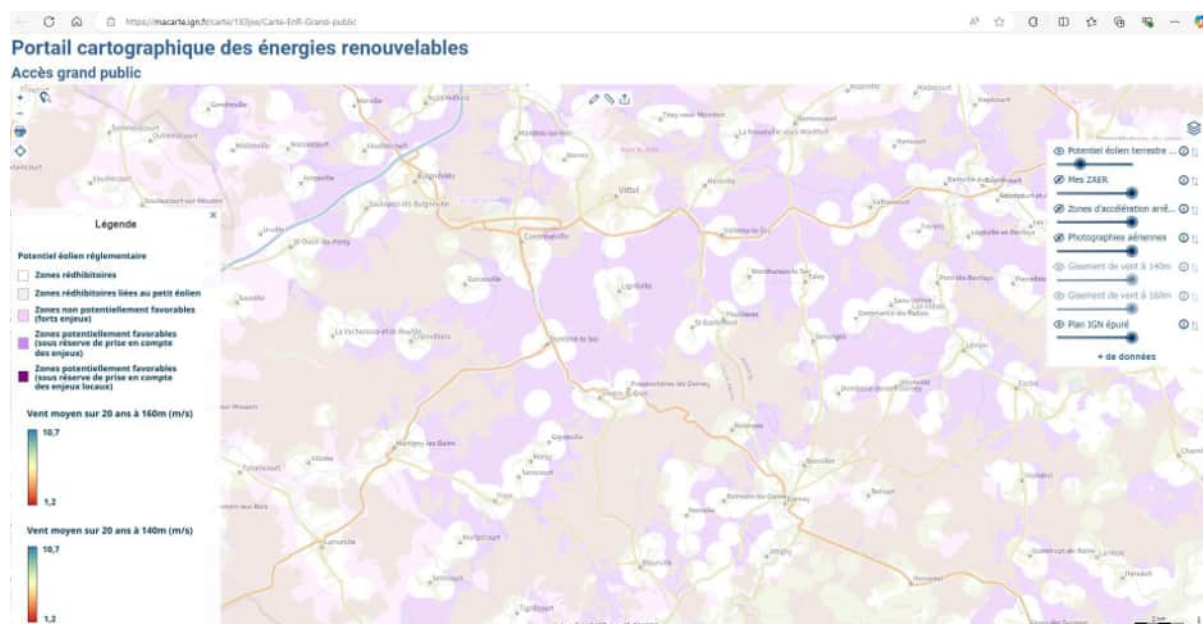
Question d'un participant : « *Récemment, vous avez transmis tout un dossier aux mairies et nous devons soumettre nos observations sous un mois. Est-ce qu'une mesure d'accompagnement peut faire l'objet de nos observations à soumettre ? Car par exemple, le chèque énergie m'irait bien et j'aimerais bien réunir le conseil pour en discuter.* »

Réponse de Neoen : « Bien sûr, le chèque énergie peut tout à fait faire l'objet d'une observation soumise par la commune. »

Question d'un participant : « *Faites-vous partie des fournisseurs d'énergie obligés de fournir un chèque énergie ?* »

Réponse de Neoen : « Nous ne sommes pas fournisseurs d'énergie, nous sommes producteurs. Par conséquent, nous ne sommes pas dans l'obligation de fournir le chèque énergie mais c'est une mesure que l'on peut envisager. »

Question d'un participant : « *Pourrions-nous connaître les zones propices, aux alentours, à l'installation de projets éoliens ?* »



Réponse de Neoen : « La carte que l'on vous a présenté dans le support du comité de ce soir, est une carte qui ne prend pas en compte le gisement de vent potentiel car il est réputé suffisant dans le Vosges pour faire fonctionner de manière efficace les éoliennes. La zone blanche que l'on a évoquée, correspond à la somme des autres contraintes hormis le vent. »

Question d'un participant : « *Qu'en est-il des projets de stockage de l'énergie ? On voit que l'ADEME qui s'oppose dans les projets de construction alors que l'Etat soutient ces projets. Pourtant, il y a un mariage intéressant à faire entre éolienne et batterie il me semble.* »

Remarque d'un participant : « *Sur Dombrot-le-Sec, nous avons une batterie de stockage.* »

Réponse de Neoen : « Le stockage est très jeune en France. Neoen travaille beaucoup en Australie sur ce sujet. L'avantage du stockage c'est pour la gestion de la fréquence du réseau électrique. C'est-à-dire qu'au moment où il peut il y avoir un pic de consommation, nous pouvons envoyer sur les premières secondes pour éviter

des variations de fréquences, on va pouvoir vite envoyer du courant grâce aux batteries. Aujourd'hui, nous utilisons majoritairement le gaz pour effectuer cela, qui est bien plus polluant. Ainsi, les batteries pourraient verdir cette gestion de la fréquence du réseau.

En France, des batteries produisant plusieurs MWh donc permettant de fournir de l'énergie sur la durée sont à l'étude, la contribution actuelle des batteries demeure pour le moment intra journalière. Elles ne devraient pas avoir vocation à se substituer aux autres énergies renouvelables mais à compléter la fiabilité d'un parc de production majoritairement renouvelable. »

Remerciements et contacts

Neoen et Demopolis Concertation tiennent à remercier toutes et tous les participants pour leur intérêt et les échanges constructifs entre les uns et les autres.

Pour toute question en amont d'un prochain rendez-vous, vous pouvez contacter :

<p>NEOEN</p> <p>Antoine BLANCHET <i>Responsable développement éolien</i></p> <p>T. 06 64 09 40 76 antoine.blanchet@neoen.com</p> <p>Sélène CIANCIONI <i>Cheffe de projet</i></p> <p>T. 06 59 73 16 34 selene.ciancioni@neoen.com</p>	<p>demopolis concertation</p> <p>Charline VIALLE Associée</p> <p>T. 06 13 60 01 06 charline.vialle@demopolis-concertation.fr</p> <p>Léa SEVERE Consultante</p> <p>T. 07 88 66 96 49 lea.severe@demopolis-concertation.fr</p>
---	--

Ou rendez-vous sur le site Internet du projet :

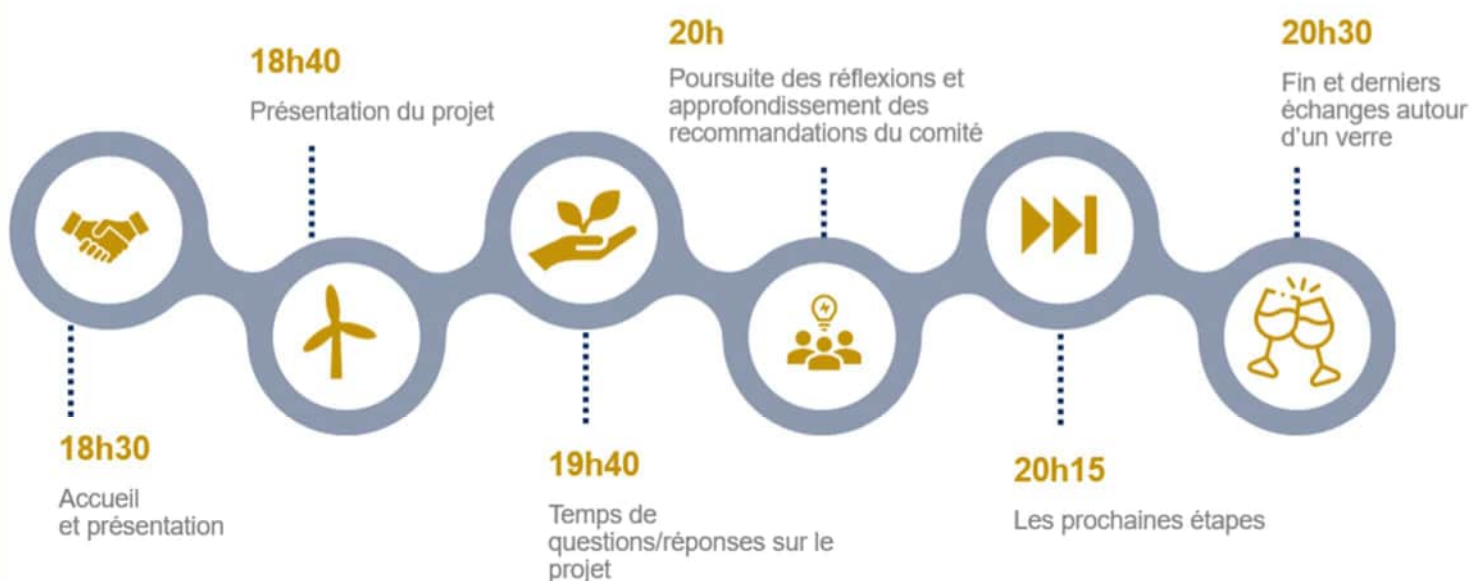


<https://voieromaine-vosges.eolien.neoen.fr/>

Annexes

Annexe 1 : Panneaux de la séance

Le fil rouge du Comité de Projet



Quelles sont ses questions
sur la concertation ?

Est-ce qu'il y
a une erreur de
date pour le 11/13 ?

Avez-vous posé la
question des délibérations
aux communes ?

Quelles sont vos questions sur le projet ? ^①

Il n'y a pas
qu'un seul nid
de Nilon.

C'est un mur
d'éoliennes à
Vailigny.

Vous avez parlé
d'éoliennes de 90m.

La zone autour
du Nilon est trop
petite.

L'impact visuel
sera terrible avec
cette densification.

Des études sur les
animaux sont faites
par des organismes
sérieux.

Mme la Préfète
dit qu'elle ne
conçoit pas le projet.

2

Quelle est la distance des éabennes dans le cercle rural ?

Pourriez vous avoir la carte des communes des ZAENR ?

Que veut dire le solde positif de budget ?

Pourquoi les éabennes plus hautes ont une puissance nomique plus faible ?

Quel est le voltage du projet ?

Au départ il devait il y en avoir 5 à Valteray. C'est réduit à 3 mais plus puissantes.

Quelle est votre date limite vis-à-vis de l'armée ?

L'armée s'oppose-t-elle pour une partie du projet ou le tout ?

Vous souhaitez vous substituer à l'armée ou la substitution ?

Quelles sont les questions sur les impacts ? ①

On risque de perdre quelques habitants.

Des chiffres pour la com-com paraissent attractifs mais à relativiser.

On veut que des maisons ne se vendent pas.

Des chiffres des conventions sont-ils en plus des retombées ?

Pour quoi mettre des communes (volontaires) (contestation entente) ?

Pour les mesures d'accompagnement, est-ce qui va toucher en une seule fois ?

Est-ce qu'il y a l'entretien des chemins ?

Peut-on avoir l'énergie moins chère ?

Quelles sont vos questions sur les 2 impacts paysagers ?

Au-delà de cette zone, on ne voit plus d'éoliennes ?

Très faible, c'est le point de 2/3 éoliennes ?

Où sont les éoliennes les plus proches déjà installées à Valléeay ?

Vous auriez dû faire une liste des projets en cours et soustraits

Pourquoi vous maintenez 3 éoliennes au nord ?

Est-ce que ça gêne le radar que les éoliennes soient plus hautes ?

Il y a eu en, c'était les mêmes photographes ?

Est-ce que vous envisagez de supprimer des éoliennes ?

Vous avez sélectionné des photos où on ne voit rien.

Quelles sont les questions sur les impacts environnementaux? ③

Combien de temps dure le traitement?

Il y aurait quand même des impacts en période de production.

Que veut dire détection anticipée?

Est-ce que l'AE impose une étude d'incidence Natura 2000?

Pour les diagnostics qu'est-ce qui est prévu?

Quelles sont ses questions sur le
raccordement du projet ?

Il pourrait-il y
avoir une station
au sud de droite ?

Avez-vous en
tous de câbles
à enterrer ?

Le poste source
peut-être solaire ?

Où de l'énergie
produite ?

Quelles sont ses recommandations ?

Financement d'un projet photovoltaïque.

Est-ce qu'on pourrait connaître les zones propices aux projets éoliens ?

de montant des mesures et si réalisable ?

Qui en est-il des projets de stockage ?
On veut que l'ADEME s'y appuie.

Est-ce qu'une mesure peut faire l'objet de nos observations à soumettre ?

Sur Dombes,
Nous avons une batterie de stockage.

Est-ce que vous faites partie des fournisseurs obligés de fournir une électricité verte ?

[Annexe 2 : Lien de la présentation projetée](#)

Sur le site du projet éolien de la Voie Romaine des Monts Faucilles, cliquez sur l'onglet LA CONCERTATION, puis LA DOCUMENTATION, puis Les Supports de présentations.

https://voieromaine-vosges.eolien.neoen.fr/wp-content/uploads/sites/109/2024/12/241210_NEOEN_VRMF_support_comite_projet_compressed.pdf